

négociations avec une autre compagnie, ou négocierait-il encore avec les messieurs Anderson ?

Les remarques de l'honorable premier ministre indiqueraient que les messieurs Anderson sont mis de côté, et que le gouvernement a entamé des négociations avec quelque autre compagnie. Le présent tâtonnement est d'une nature des plus trompeuses. Soit que le gouvernement n'ait jamais eu l'intention d'établir une ligne rapide, ou bien il ne l'a pas établie pour des motifs connus de lui seul.

Il existe dans la classe commerciale un désir bien naturel d'avoir un service rapide pour le transport des malles, mais je dis qu'une ligne de steamers filant seize ou dix-sept nœuds, et pouvant convenablement transporter le frêt, suffit pour satisfaire les intérêts du Canada, et je crois que, dans les circonstances, le gouvernement n'agit pas dans l'intérêt du Canada, soit dans le sens commercial ou dans le sens postal, en tenant si longtemps en suspens sa décision à cet égard.

Les organes du gouvernement nous disent souvent que ce dernier est sur le point de nous donner une ligne rapide, et quand les membres du gouvernement parlent, ainsi que le ministre des finances a parlé à Toronto, l'année dernière, ils déclarent que ce projet va se réaliser sans retard, et ils ne paraissent pas chercher à profiter des offres que d'autres compagnies leur font. Je me plains, premièrement, de ce que le gouvernement ne nous donne pas les renseignements qu'il possède et, deuxièmement, de ce qu'il n'a pas négocié avec nos propres compagnies, qui sont composées d'hommes qui ont créé, dans une grande mesure, le commerce et le trafic dans ce pays, qui possèdent des lignes de steamers magnifiques et qui sont prêts à construire des steamers filant seize ou dix-sept nœuds pour faire face aux exigences du service.

La motion est rejetée sur division.

COLLÈGE MILITAIRE—POINTS OBTENUS PAR LES CADETS.

M. PLATT : Je demande un état donnant :

1^o Le nombre de points obtenus pour tous sujets par chaque cadet des première et deuxième classes actuelles, qui a réussi dans les examens au collège militaire de Kingston, depuis 1886 et 1887, respectivement, jusqu'au 30 juin 1889.

2^o Les noms des cadets servant actuellement comme sous-officiers, et le nombre total des points reçus par chacun.

3^o Les noms des cadets qui n'ont pas réussi dans les examens, en juin 1889, et qui ont quitté le collège. Aussi, un état donnant les noms des cadets qui ont obtenu des examens spéciaux après juin 1889, et les sujets d'examen dans chaque cas.

Le motif qui m'engage à présenter cette motion, est d'obtenir, pour renseigner le public, des détails sur ce qui a eu lieu au collège militaire; détails qu'il est de l'intérêt de tous de connaître.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je crois que cette motion ne peut pas être adoptée. Il n'y a pas d'objection à donner le nombre de points obtenus par chaque cadet, pourvu que les noms ne soient pas fournis. Il serait injuste de faire connaître les noms des jeunes gens qui ont eu le malheur de ne pas réussir : cette règle est suivie dans les universités et les collèges. Il ne peut y avoir aucune raison de donner les noms des jeunes gens qui n'ont de pas réussi à obtenir le nombre de points requis, et publier leurs noms, et pour faire savoir qu'ils ont manqué dès le début de leur carrière. Je suis convaincu que l'honorable député ne désire pas une

telle chose. Mais il peut classer les cadets sous les numéros 1, 2, 3, 4, et ainsi de suite, et savoir le nombre de points que chacun a obtenu.

La troisième partie de sa motion ne peut pas être accordée. Quant à la deuxième, je suppose que l'honorable député pense qu'il y a eu du favoritisme ou, si non, je ne vois pas pourquoi cette motion est soumise. La première partie de la motion peut être accordée, pourvu que les noms des cadets ne soient pas donnés. Les première et deuxième partie, peuvent être accordées, mais la troisième ne le peut pas.

M. PLATT : Je ne désire pas obtenir de renseignements autres que ceux qui sont ordinairement donnés, ou qui sont utiles. Je ne vois pas qu'il soit nécessaire, pour le renseignement que je désire obtenir, de donner les noms des cadets et le nombre de points obtenus par eux. Si le très honorable monsieur s'oppose à cette partie de la motion, je consens à la modifier de manière à le satisfaire sous ce rapport. Je consens aussi à retrancher la première partie qui demande les noms de ceux qui n'ont pas réussi. D'autre part, je crois que le renseignement que je demande, est nécessaire et raisonnable.

M. JONES (Halifax) : Je crois que le très honorable monsieur fait erreur en disant que ces détails ne sont jamais publiés. Nous savons que dans tous les examens qui ont lieu, soit pour la médecine ou pour le droit, les noms des candidats sont toujours publiés suivant le rang qu'ils occupent relativement au résultat de l'examen.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il n'y a que les noms de ceux qui réussissent qui sont publiés, mais on ne donne pas les noms de ceux qui ne réussissent pas.

M. JONES (Halifax) : Je ne désire pas publier les noms de ceux qui ont eu le malheur de ne pas réussir ; mais j'ai cru que le but de mon honorable ami était, en soumettant cette motion, de faire disparaître un malentendu qui semble exister dans l'esprit de plusieurs personnes.

Je sais que, dans ma province, on croit que du favoritisme a été exercé. Je connais une personne à Halifax qui m'a parlé à ce sujet, et qui m'a dit que son fils avait obtenu un plus grand nombre de points que quelques autres qui avaient reçu leurs commissions, et elle désirait que la question fût soumise à la chambre. Maintenant, la question a été soulevée, et je puis faire connaître tout ce que j'ai à dire sur ce sujet.

Naturellement, il est désirable que le public ait confiance dans cette institution, et que nous sachions que, quand nos fils ont subi leurs examens au collège militaire, ils sont jugés d'après leur mérite et que, s'ils obtiennent un plus grand nombre de points que d'autres, ils ont droit à une commission si des commissions sont données.

J'espère que la motion de mon honorable ami fera disparaître ce malentendu. Je crois qu'il serait désirable que le très honorable premier ministre donnât les noms de ceux qui ont réussi et le nombre de points qu'ils ont obtenus respectivement. Ils ne seraient pas dans une position plus équivoque que les candidats aux autres professions dans le pays, dont les noms sont publiés suivant le rang qu'ils occupent dans le résultat final de l'examen. Je ne désire pas, et je crois qu'il serait cruel de le demander, que les noms de ceux qui n'ont pas réussi, ou qui ont quitté le collège, soient publiés ; mais seulement ceux qui ont réussi dans leur examen final, suivant le rang qu'ils occupent.